

Le compte administratif 2018 de la CCPEVA

Les chiffres présentés comprennent la totalité des budgets de la CCPEVA, que ce soit le budget principal ou les budgets « annexes » (par exemple assainissement ou déchets).

FONCTIONNEMENT - Dépenses/Recettes 2018 par activité

La principale dépense de fonctionnement de la CCPEVA est le reversement aux communes d'une « attribution de compensation », c'est-à-dire d'une part de fiscalité permettant de maintenir un niveau de ressources des communes suffisant pour continuer à exercer leurs missions propres.

La communauté de communes poursuit sa politique de **protection de l'environnement** par le biais notamment des actions menées en matière d'assainissement et de collecte et d'élimination des ordures ménagères et du tri, consacrant ainsi plus du tiers de son budget de fonctionnement dans ces domaines. Toutes les activités font l'objet d'une présentation détaillée dans la suite du document.

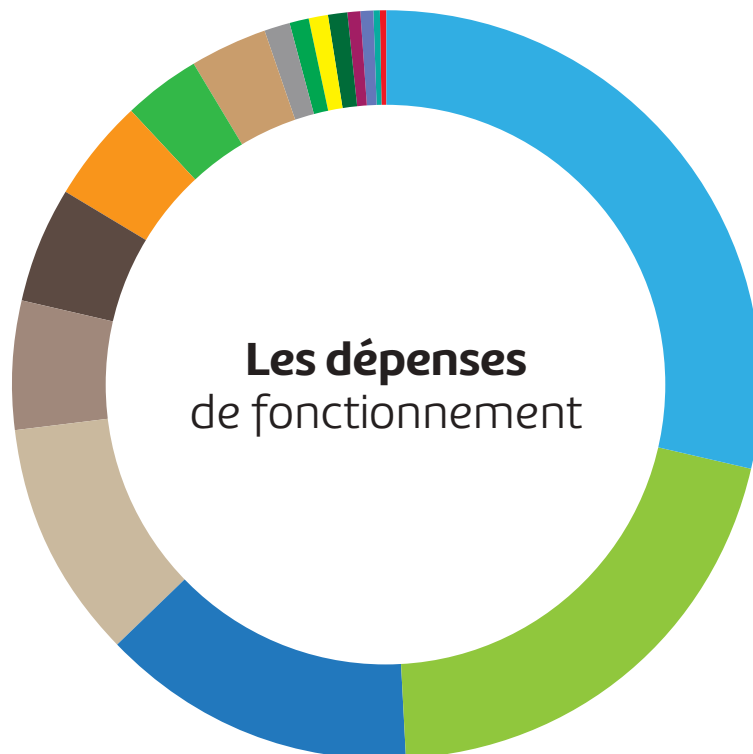
La mobilité et le transport de voyageurs représentent plus de 10% du budget de fonctionnement de la CCPEVA avec le financement des lignes régulières de bus, les navettes touristiques mais également les navettes lacustres de la CGN.

Les services à la population concernent le financement des aires d'accueil des français itinérants, par l'intermédiaire du SYMAGEV (syndicat mixte d'accueil des français itinérants), mais aussi le financement du « savoir-nager », des ADMR, de la formation musicale, ainsi que des foyers socio-éducatifs des collèges.

La CCPEVA a créé en 2018 **l'office de tourisme** pays d'Évian-vallée d'Abondance dont elle assure le financement pour une part conséquente (4,25% de son budget de fonctionnement).

L'aménagement du territoire représente presque 1 M € pour la CCPEVA. La participation versée au SIAC contribue ainsi au remboursement des annuités d'emprunts contractés pour la réalisation du contournement de Thonon, au financement du déploiement de la fibre optique, ainsi que des travaux du CEVA (liaison ferroviaire vers Genève).

Le fonds de péréquation (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de notre intercommunalité pour la reverser à des territoires moins favorisés dans le cadre de la solidarité nationale. Après une augmentation continue depuis 2012, ce fonds se stabilise à présent et représente 3,07% du total des dépenses de fonctionnement de la CCPEVA en 2018.



Activités	Dépenses
Reversement aux communes des attributions de compensations	8 061 550
Déchets et tri sélectif	5 751 326
Assainissement	3 758 785
Mobilité et transport	2 918 087
Services généraux	1 526 285
Services à la population	1 424 945
Tourisme	1 187 237
Aménagement du territoire (SIAC)	998 769
Fonds de péréquation (FPIC)	858 575
Bâtiments et gymnases	330 800
Environnement	253 765
Portage de repas	250 321
Sentiers de randonnée	191 603
Economie	158 418
Pays d'art et d'histoire	158 067
Instruction autorisations d'urbanisme	70 466
Méthanisation	60 206
Total	27 959 205

Les taux restent stables en 2018

En 2018, la CCPEVA a maintenu la fiscalité locale aux mêmes taux qu'en 2017.

- Taxe d'habitation : 3,73%
- Taxe sur le foncier bâti : 2,65%
- Taxe sur le foncier non bâti : 12,98%
- Cotisation foncière des entreprises : 24,20%
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 8,32%



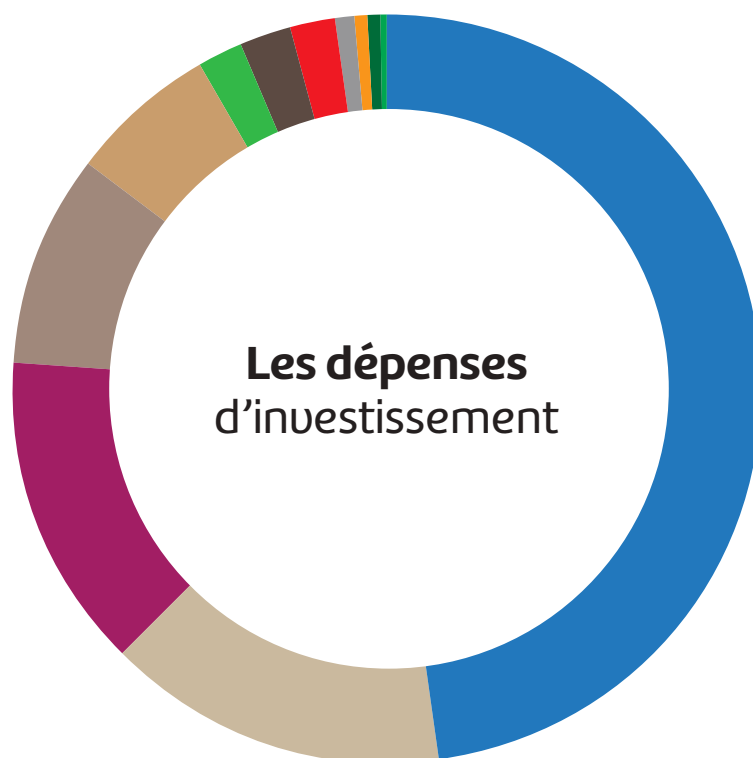
La principale source de financement de la CCPEVA réside dans la fiscalité, en particulier la fiscalité professionnelle (un peu moins de la moitié de la fiscalité totale perçue par la CCPEVA), mais aussi la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Depuis 2018, la CCPEVA perçoit la taxe GEMAPI dédiée aux travaux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Enfin, la CCPEVA perçoit aussi depuis 2018 le versement transport en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité.

Les redevances assainissement sont en cours d'harmonisation sur l'ensemble du territoire de la CCPEVA pour un tarif unique à horizon 2020 de 45 € l'abonnement (pour une habitation) et de 1,69 € le mètre cube.

Les subventions et dotations concernent les dotations versées par l'Etat mais aussi des subventions de fonctionnement, en particulier sur le transport ou les organismes de reprise des matériaux issus des déchets triés.

Origine	Recettes
Fiscalité	22 580 943
Excédent de fonctionnement reporté	7 774 544
Redevances assainissement	5 272 512
Dotations et subventions	5 229 894
Droits de branchement assainissement	553 831
Reprise des matériaux issus du tri	297 805
Redevances portage de repas	237 692
Redevances transport	236 139
Produits de location et de gestion courante	226 918
Instruction autorisations d'urbanisme	69 488
Indemnités d'assurance et de contentieux	16 024
Autres produits des services	13 769
Total	42 509 560

INVESTISSEMENT - Dépenses/Recettes 2018 par activité

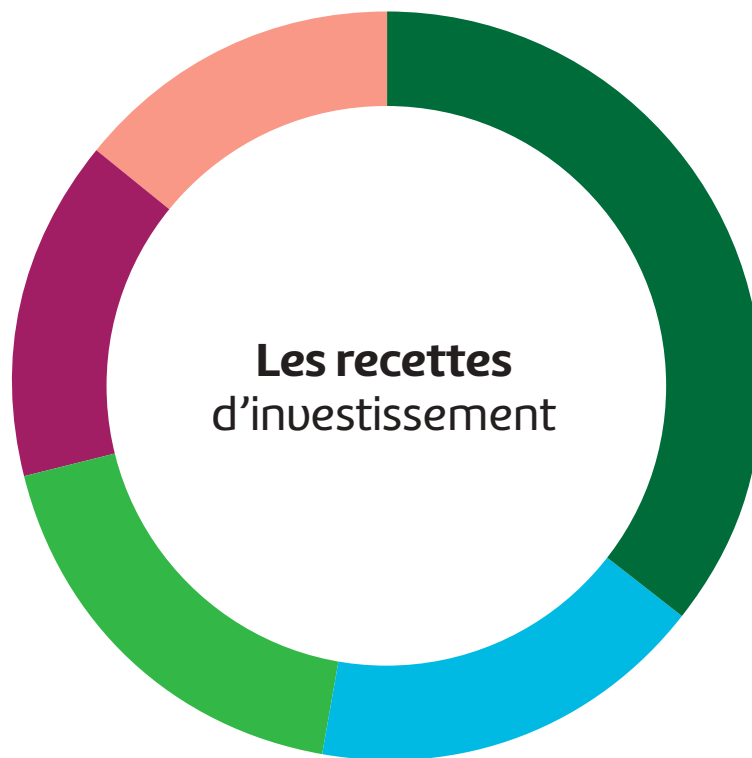


Les renouvellements ou les extensions de conduites d'eaux usées s'inscrivent dans le schéma directeur d'assainissement et constituent le principal poste de dépenses d'investissement de la CCPEVA (plus de 46% des dépenses d'investissement).

En parallèle, la CCPEVA poursuit **l'implantation de points d'apport volontaire** pour la collecte sélective des déchets ménagers (14,04% des dépenses d'investissement).

Par ailleurs, la CCPEVA investit dans les **zones d'activités économiques**, en particulier celle de Cartheray à Publier (13,63% de l'investissement) et poursuit ses aménagements dans les **sentiers de randonnée**, en particulier le sentier des bords de Dranse.

Activités	Dépenses
Assainissement	4 372 291
Déchets et tri sélectif	1 334 046
Economie	1 295 389
Services généraux	928 136
Sentiers de randonnée	632 215
Vestiaires de football de Vacheresse	263 532
Fonds de concours versés aux communes	251 448
Méthanisation	244 004
Pays d'art et d'histoire	70 821
Bâtiments et gymnases	58 460
Mobilité et transport	40 600
Subvention aux logements sociaux	10 262
Total	9 501 204



Les excédents reportés ou capitalisés permettent à la communauté de communes d'épargner pour financer les investissements futurs, en limitant le recours à l'emprunt.

Autrement, la CCPEVA reçoit des subventions pour ses projets d'investissement et récupère la TVA par le biais du fonds de compensation de la TVA.

Le recours à l'emprunt en 2018, à hauteur de 1 million d'euros, a permis le financement de la poursuite des aménagements de points d'apport volontaire pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Origine	Recettes
Excédent d'investissement reporté	2 407 159
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 152 946
Subventions d'investissement	1 238 017
Emprunt	1 000 000
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	939 390
Total	6 737 512

L'endettement

La CCPEVA est endettée de manière très raisonnable puisqu'elle dispose d'un ratio de désendettement de 4 ans à fin 2018. On considère que jusqu'à 12 ans, l'endettement est acceptable.

Le capital restant dû par la CCPEVA à fin 2018 s'élève à 23,4 millions d'euros (contre 24,8 en 2017).